

Direction / Pôle	Direction de la sécurité et de la prévention
Service	Police Municipale
Cadres d'emplois	Adjoints techniques
Rattachement hiérarchique	Directeur de la police municipale

Temps de travail	Temps complet Nombre d'heures par semaine : 38 heures
-------------------------	--

Descriptif de l'emploi :

L'agent de surveillance de la voie Publique – ASVP est chargé de veiller au respect du stationnement, d'assurer une présence dissuasive sur la voie publique et de contribuer à la sécurité, la médiation et l'ordre public.

Missions et activités principales :

Missions permanentes :

- Assurer la surveillance des entrées et sorties d'écoles ou les points de ramassage scolaire, Constater et relever les infractions au stationnement gênant et très gênant (sauf stationnement dangereux),
- Relever les infractions concernant les véhicules en stationnement abusif et en zone bleue,
- Assurer l'ouverture, la fermeture et la surveillance des parcs communaux (faire appliquer le règlement intérieur des parcs),
- Constater et relever les infractions à la salubrité publique conformément à l'arrêté municipal numéro 2016-59 du 19 septembre 2016 (déjections animales, mégots de cigarette, dépôts d'ordures ou résidus, de détritus divers sur la voie publique),
- Assurer la surveillance des bâtiments communaux,
- Assurer l'opération "tranquillité vacances ",
- Assurer l'îlotage sur le secteur désigné journallement par la hiérarchie. Prendre contact avec les particuliers, les commerçants, les gardiens d'immeuble, les enseignants et surveillants d'établissement scolaire,
- Assurer la mise en place les barrières anti-stationnement, arrêtés municipaux de déménagements ou de travaux sur la voie publique,
- Assurer la prise en compte des objets trouvés en respectant les mesures de conservation des traces et indices avec transmission de l'information aux gradés de service (chef de poste ou de brigade ou gradé présent),
- Rédiger les rapports ou procès-verbaux de constatation,
- Capturer les animaux errants.

Missions ponctuelles :

- Assurer la distribution d'informations riveraines (réunions de quartiers, informations travaux, informations festivités),
- Assurer la surveillance des marchés
- Assurer la surveillance des festivités communales et cérémonies sur proposition du responsable de la Police Municipale,
- Etablir les Certificats de vie aux domiciles des particuliers nogentais,
- Se rendre au domicile des personnes très âgées ou à mobilités réduites pour transfert des documents administratifs (Carte Nationale d'identité, passeport,) au service état civil,
- Assurer le dépôt de plis au Commissariat de Police Nationale de Nogent-sur-Marne, en Mairie, et dans les différentes administrations ou aux particuliers,
- Assurer l'accueil de l'antenne du Port ou de l'antenne Plaisance en cas d'absence de l'agent d'accueil ou du chef de brigade (appels téléphoniques, accueil public, bulletins de service...),

Profil recherché :

Formations et expériences souhaitées :

- Titulaire du Permis B

Compétences et qualités requises :

- Ponctualité, rigueur, dynamisme, discrétion,
- Bonne présentation,
- Capacités rédactionnelles,
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Maîtrise de la langue française,
- Absence de contre-indication à la marche,

Compléments d'information :

- Travail de jour en extérieur, soumis aux conditions climatiques,
- Travail le week-end et la nuit de façon très ponctuel,
- Posture debout permanente avec port du gilet pare-balles,
- Public pouvant se révéler agressif lors des verbalisations

Avantages du poste :

- **Rémunération :** RIFSEEP (IFSE + CIA) + 13ème mois.
- **Flexibilité et équilibre :** Télétravail possible selon la nature du poste (jours fixes ou flottants), 25 jours de congés annuels + 17 jours ARTT pour un poste à temps complet.
- **Avantages pratiques :**
 - Prise en charge de 75 % des transports ou forfait mobilité durable (jusqu'à 300 € par an).
 - Parking communal gratuit à proximité de la mairie.
 - Frigo connecté avec des plats qualité traiteur et géré via une application. Prise en charge de 49 % du prix du repas, jusqu'à 6 € maximum par jour.
- **Protection sociale :** Participation employeur à vos complémentaires santé labellisées (30 € par mois) et prévoyance (10 € par mois).
- **CNAS :** Accès aux prestations.
- **Développement des compétences :** Accès à un dispositif d'accompagnement (CNFPT et plan de formation interne).
- **Accessibilité :** Transport en commun (RER A et E) et autoroute (A4 et A86) et nombreux bus.
- **Qualité de vie au travail :** Activités sportives et possibilité de rejoindre la chorale du conservatoire pendant la pause déjeuner.